



LA GÉOGRAPHIE DES RETRAITÉS MILITAIRES DES ARMÉES

Les analyses sur l'économie résidentielle s'intéressent de plus en plus à la géographie des retraités (DAVEZIES, 2009). Elles posent la question des contraintes liées au vieillissement de la population dans certaines zones mais mettent aussi en avant les potentialités économiques qu'il induit (VOLLET et alii, 2007). A cet égard, les retraités militaires méritent l'attention car, en 2016, leurs pensions représentent 23 % du nombre de pensions de retraites payées par l'État français et 18 % des montants (SRE). Cet article propose donc une approche des retraités militaires des armées (soit les retraités militaires hors gendarmerie) par la géographie.

Par rapport à une étude britannique récente (Ministry of Defence, 2018), la description de la localisation des retraités militaires est enrichie d'une réflexion sur les caractéristiques des territoires. Celle-ci est légitimée par le fait que les actifs, une fois en retraite, ne reviennent en général pas sur leur lieu d'origine mais se fixent dans un endroit qu'ils ont fréquenté et apprécié au cours de leur vie (GRIBIER et KYCH, 1992). Les militaires ayant la caractéristique d'expérimenter un grand nombre de territoires durant leur carrière (au gré de leurs différentes affectations géographiques), ils ont un large domaine des possibles pour fixer leurs préférences. Ainsi, la géographie de leur implantation à la retraite a des chances d'être particulière.

LA CONCENTRATION SPATIALE DES RETRAITÉS MILITAIRES

En 2018, les retraités militaires en Métropole (398 261) se trouvent majoritairement sur l'arc Atlantique et la côte méditerranéenne (Carte 1). Ils sont par ailleurs très concentrés : un quart se situent dans cinq départements (Var, Finistère, Gironde, Bouches-du-Rhône, Morbihan).

LES TROIS EXPLICATIONS MISES EN ÉVIDENCE DANS LA LITTÉRATURE

CHAPUIS (2003) avance que les disparités régionales en matière de retraites s'entendent par des causes endogènes (caractéristiques des retraités telles que la durée de carrière, le salaire ou l'âge)⁽¹⁾ et des causes exogènes (caractéristiques des régions telles que le niveau de salaire, le taux de ruralité). L'analyse de JACKSON ET DAY (1993) sur la géographie des retraités militaires dans les *counties* américains se situe dans cette veine en identifiant trois raisons. Il y a d'abord les raisons communes à l'ensemble des retraités. On l'appelle facteur générique (il est exogène). Ces raisons sont liées à la démographie des *counties* (dynamique et densité de population), au nombre de médecins présents, à leur environnement socio-économique (niveau d'éducation des habitants, imposition, chômage), au climat (températures moyennes) et enfin aux aménités qu'ils proposent (littoraux, lacs).

Il y a ensuite le facteur qu'on appelle militaire, déjà détecté par BARNES (1984). Il est lui aussi exogène. Il tient à la présence d'installations militaires. Aux Etats-Unis, les retraités militaires et leur famille apprécient d'évoluer dans une « *military-community atmosphere* » et de continuer à bénéficier de commodités présentes sur les bases militaires (système médical militaire, mess, installations sportives, magasins discounts, bibliothèques...). Il est à noter que ces facilités sont d'un niveau moindre en France.

Enfin, le facteur de l'âge est à prendre en compte (cause endogène). Comme l'explique le Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM, 2010), le système de retraite des militaires est pensé pour répondre aux nécessités opérationnelles en permettant au ministère de Armées d'avoir une gestion des flux, afin de pouvoir disposer en permanence d'une ressource jeune. Ainsi, les militaires français partent à la retraite plus jeunes que les autres actifs. Dans le cas américain, JACKSON et DAY introduisent le facteur de l'âge en distinguant les *counties* selon la proportion de personnes de moins/plus de 60 ans. Ils constatent que le facteur militaire joue surtout pour les jeunes retraités militaires (leur seconde carrière n'est pas encore assurée, ils s'occupent encore de leurs enfants...) car, au-delà, c'est le facteur générique qui l'emporte dans le choix de la localisation. L'importance du critère d'âge est également mise en avant par le ministère de la Défense britannique lorsque, s'intéressant aux caractéristiques des vétérans (dont leur lieu de vie), il cible les 16 à 64 ans pour les comparer au reste de la population active (Ministry of Defence, 2018b). Tous ces éléments montrent que le facteur de l'âge doit être appréhendé en lien avec le marché local du travail car, plus les retraités militaires sont jeunes, plus ils ont de chances d'entamer une seconde partie de carrière.



Sylvain MOURA
Adjoint au Secrétaire Général de l'OED.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du Secrétariat Général pour l'Administration sur :

Internet : www.defense.gouv.fr/sga

Intranet : www.sga.defense.gouv.fr



(1) Pour une analyse des caractéristiques sociologiques des retraités militaires, voir l'EcoDef Statistiques n° 136 (2019). L'OED remercie le SRE pour la mise à disposition des données ayant permis cette étude et son expertise sur les résultats.

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

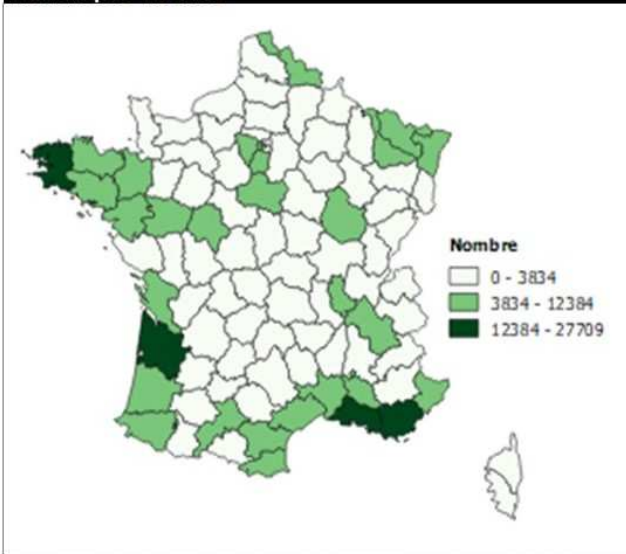
Les trois facteurs identifiés dans la littérature vont être testés dans le cas français, sur l'année 2018 et à la maille départementale.

Tout d'abord, la **carte 1** de la localisation des retraités militaires français est modifiée. Elle montre les départements dans lesquels les retraités militaires sont sur-représentés d'au moins 25 % par rapport aux retraités fonctionnaires civils. Ces départements se caractérisent par un fort taux de spécialisation dans les retraités militaires et sont au cœur de l'analyse.

Ensuite, cette carte est superposée avec celle des 65 ans et plus dans la population totale et celle des actifs militaires en activité. La carte des 65 ans et plus présente les départements où le taux des 65 ans et plus dans la population⁽²⁾ est supérieur à la moyenne nationale. On postule que les retraités sont installés dans ces départements pour les diverses raisons du facteur générique listées par JACKSON et DAY⁽³⁾. La carte montrant le facteur militaire met en évidence les départements où le nombre de militaires d'active est supérieur à la moyenne nationale⁽⁴⁾. Elle traduit une présence notable de l'armée. Enfin, les départements dits « *cumulateurs* » sont ceux qui bénéficient à la fois du facteur générique et du facteur militaire. Le hasard a pu faire que des emprises militaires, installées historiquement selon une logique opérationnelle, se situent dans des départements déjà sous l'influence du facteur générique.

Enfin, les données distinguent les départements en fonction de l'âge des retraités militaires selon trois tranches (moins de 50 ans, 50 à moins de 65 ans, 65 ans et plus). Il s'agit d'affiner les résultats trouvés pour le facteur générique et le facteur militaire grâce à l'âge des retraités.

Carte 1 : Localisation des retraités militaires en Métropole en 2018

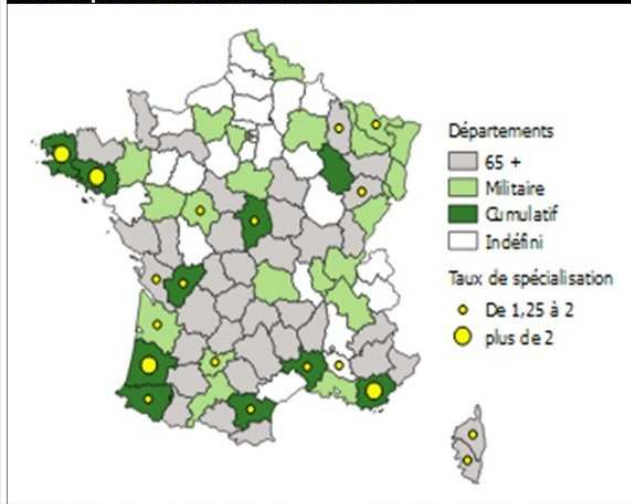


Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, bases des pensions, traitements OED.

L'INFLUENCE DU FACTEUR MILITAIRE

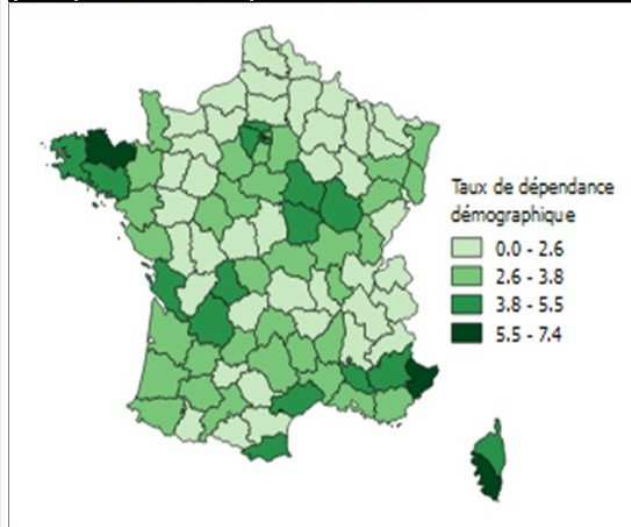
Les deux tiers des départements où les retraités militaires sont particulièrement sur-représentés se caractérisent par une présence marquée de l'institution militaire (**Carte 2**). Il y a en effet une bonne superposition entre les points jaunes et les couleurs vertes. Pour le tiers restant, soit les départements sont au cœur des terres historiquement marquées par l'institution militaire (Meuse et Haute-Saône dans le Nord-Est et Vaucluse dans le Sud-Est), soit ils sont prisés des plus de 65 ans (Corse). Les départements où les retraités militaires sont les plus sur-représentés (Var, Finistère, Gironde, Landes) sont cumulatifs : leur dotation fait qu'ils sont à la fois très concernés par la présence de bases militaires et très appréciés des retraités en général.

Carte 2 : Orientation des départements et sur-représentation des retraités militaires



Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, bases des pensions, traitements OED.

Carte 3 : Dépendance démographique par départements métropolitains en 2018



Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, bases des pensions, traitements OED.

(2) Source : Recensement de la population, Insee.

(3) Ce postulat reste fort, car beaucoup de départements ont une grande proportion de personnes de 65 ans et plus en raison de leur caractère rural. DESPLANQUES (2012) note que les migrations de retraités sont faibles dans le monde rural.

(4) Source : Recensement des Agents de l'État (RAE - OED).

LE RÔLE DE L'ÂGE

Il existe un lien entre l'âge des retraités militaires et le marché du travail. Le coefficient de corrélation de Pearson entre le nombre de retraités militaires âgés de moins de 50 ans et le nombre d'emplois⁽⁵⁾ par département vaut 0,59⁽⁶⁾. Le nombre d'emplois par département montre l'étendue du marché du travail. Ainsi, il y a davantage de retraités militaires jeunes dans les départements offrant beaucoup d'opportunités d'emplois que dans ceux en offrant peu. Cela confirme le rôle de l'âge dans la localisation des retraités militaires. Lorsqu'ils sont jeunes, ils sont souvent engagés dans des secondes carrières professionnelles qui se déroulent sur les grands marchés locaux de l'emploi. Il est important de signaler une caractéristique de ces jeunes retraités militaires : la région Ile-de-France ne trouve pas grâce à leurs yeux. Ils sont en effet sous-représentés dans les départements franciliens au regard de la grande taille des marchés locaux du travail que ces derniers proposent (en tenant compte de cette caractéristique, les coefficients de corrélation qui ont été calculés excluent la région francilienne).

Le rôle de l'âge est également mis en évidence pour les retraités militaires les plus âgés (65 ans et plus). Le coefficient de corrélation entre le nombre des 65 ans et plus pour les retraités militaires et le nombre des 65 ans et plus pour le reste de la population (hors retraités militaires) affiche une valeur de 0,60. Cela signifie que lorsqu'ils ne sont plus en emploi, les retraités militaires ont tendance à se localiser à l'image des autres retraités. Il en va de même pour la région Ile-de-France où ces retraités militaires âgés ne sont pas sous-représentés. Au contraire, ils sont même très bien représentés dans les Yvelines, à Paris et dans une moindre mesure dans les Hauts-de-Seine. Cela s'explique probablement par la structure de la population militaire de ces départements. Les militaires d'active y sont en moyenne plus âgés que dans les autres départements (environ quatre ans de plus) et la proportion d'officiers y est jusqu'à trois fois supérieure. Ainsi lorsqu'ils font valoir leur droit à la retraite, ces militaires ont plus de chances de rester en Ile-de-France pour retrouver un emploi de cadre en seconde partie de carrière. De plus, ils ont un niveau de pension militaire qui est supérieur à ceux localisés ailleurs en métropole (**Carte 4**), favorable à l'accès au logement.

Enfin, l'âge peut être analysé sous l'angle de la dépendance démographique. Il montre, par département, le nombre de retraités militaires de 65 et plus pour un retraité militaire de moins de 50 ans (**Carte 3**).

Plusieurs éléments apparaissent.

- Il est confirmé que les départements de l'Ile-de-France sont une terre de retraités militaires plutôt âgés. Il en va de même en Bretagne, étant entendu que certains de ses départements sont cumulatifs et donc incitent les retraités à rester dans la région au fur-et-à-mesure qu'ils vieillissent.

- En revanche, les Alpes-Maritimes sont un exemple de département qui attire spécifiquement les retraités militaires les plus âgés (de même qu'il attire les personnes de plus de 65 ans en général).

- Ce n'est pas le cas des départements du nord-est qui se caractérisent plutôt par une population de jeunes retraités militaires. Elle explique le taux de spécialisation élevé constaté sur la **carte 2** pour les départements de la Meuse, de la Moselle, de la Haute-Saône (ainsi que pour l'Indre-et-Loire et le Cher plus au centre du pays).

Ces départements ressortent parce que les nouveaux pensionnés, venant de quitter les bases militaires qui s'y trouvent toujours et n'ont pas encore migré pour cause de seconde carrière professionnelle. En effet, les taux de spécialisation recalculés par tranches d'âge montrent leur baisse au fur-et-à mesure que l'âge avance. En conclusion, ces départements ne gardent pas les pensionnés militaires qui émigrent à partir de 50 ans, d'autant plus qu'ils ne voient pas un intérêt matériel à rester auprès des bases, comme aux Etats-Unis, puisque les avantages en nature liés à cette proximité ne sont pas équivalents en France.

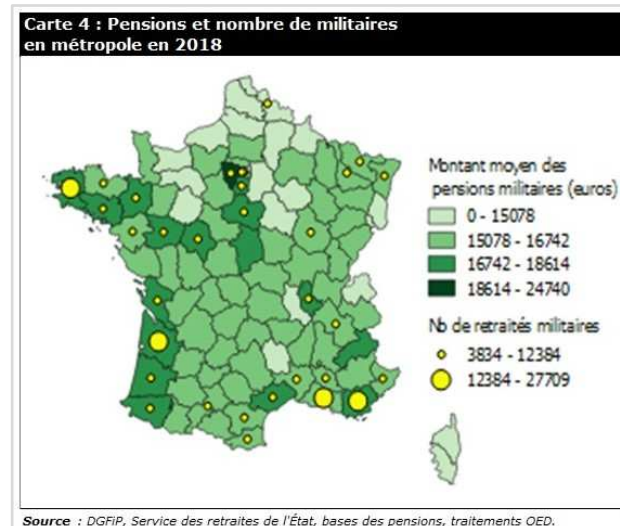
- Enfin, la façade océanique aquitaine voit un ratio de dépendance démographique dans la moyenne basse, confirmant un nombre important de jeunes retraités militaires relativement aux plus âgés. Elle bénéficie d'un nombre important de retraités militaires avec les plus vieux qui restent (cela est notamment dû au fait qu'elle possède des départements qui ont été caractérisés de « cumulatifs » en début d'article).

La géographie des retraités militaires obéit à des facteurs classiques (communs à tous les retraités en général) mais aussi spécifiques (territoires avec des effectifs militaires et taille du marché du travail importants). Ainsi, la répartition de ces retraités n'est pas uniforme sur le territoire métropolitain (concentration à l'ouest, au sud et dans le nord-est), ni dans le temps (relation entre l'âge et le marché du travail).

Cette géographie étant expliquée, une poursuite de ce travail pourra être la question des revenus que les retraités font rentrer dans les territoires via leurs pensions (MOURA, 2016 ; TALANDIER, 2018). Il apparaît que les départements avec une forte présence de retraités militaires bénéficient logiquement d'importantes rentrées par un effet de masse. Mais pas seulement. Beaucoup de ces départements bénéficient également d'un montant moyen de pension militaire élevé, notamment sur la façade Atlantique (**Carte 3**). Ils sont donc doublement bénéficiaires de la présence des retraités militaires.

(5) Le nombre d'emplois dans le département.

(6) Il vaut 0,50 dans le cas des retraités de plus de 65 ans.



BIBLIOGRAPHIE

- AUNAY T. (2019), « Les départs en retraite des militaires des armées en 2019 », *Ecodef Statistiques* n° 136, Ministère des Armées.
- CARROLL T., BARNES C. T. (1984), « United States military retirement migration : patterns and processes », *Thèse de géographie*, University of Illinois at Urbana-Champaign.
- CHAPUT H. (2003), « Les disparités régionales en matière de retraites », *Études et résultats*, n° 249, Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité.
- CRIBIER F., KYCH A. (1992), « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, 47(3) : 677-717.
- DAVEZIES L. (2009), « L'économie locale « résidentielle », *Géographie, économie, société*, 11(1) : 47-53.
- DESPLANQUES G. (2012), « Vieillesse démographique et territoires : les personnes âgées à travers la France, aujourd'hui et à 2040 », *Territoires 2040*, n°5, CGET.
- Haut comité d'évaluation de la condition militaire (2010), *4^{ème} rapport*.
- JACKSON C. L., DAY F. A. (1993), « Locational Concentrations of Military Retirees in the United States », *The Professional Geographer*, 45(1) : 55-65.
- Ministry of Defence (2018a), « Location of UK Forces Pensions and Compensation Recipients », *Statistical Bulletin*, Head of Defence statistics Health.
- Ministry of Defence (2018b), « Census 2011 : Working age UK Armed Forces Veterans residing in England and Wales », *Statistical Bulletin*, Head of Defence statistics Health.
- MOURA S. (2016), « La défense dans les régions », *Ecodef* n° 80, Ministère des Armées.
- Service des retraites de l'État, *Recueil statistique 2016*, Ministère de l'Action et des comptes publics.
- TALANDIER M. (2018), « Retraites et développement territorial », *Revue POUR*, n° 223.
- VOLLET D., ROUSSEL V., HERVIU S. (2007), « Les retraités : quel impact socio-économique sur les territoires ? Illustration à partir de la zone de Bourgneuf dans la Creuse », *Région et Développement*, 26 :207-223.

LES CHIFFRES DU SRE

L'Autorité de la Statistique Publique a renouvelé l'attribution du label « *Statistiques Publiques* »⁽⁷⁾ pour cinq ans, aux séries diffusées par le Service des Retraites de l'État (SRE). Le périmètre des données soumises à la labellisation sont les pensions civiles et militaires de retraite liquidées et gérées par le SRE, pour lesquelles le BFIS⁽⁸⁾ du SRE recueille les effectifs, l'âge moyen et le montant moyen, ainsi que les allocations temporaires d'invalidité et les pensions militaires d'invalidité élargies aux victimes de guerre ou d'actes de terrorisme. Ces données sont ventilées selon les principales dimensions : sexe, pension civile/militaire, droit direct/dérivé, motif de départ, catégorie statutaire, existence d'une décote/surcote. Elles sont publiées en stock de pensions en paiement au 31 décembre de l'année et en flux de pensions (entrées et sorties dans l'année). L'unité statistique est la pension et non le pensionné.

(7) Avis du 14 novembre 2017 de l'Autorité de la statistique publique sur le renouvellement de la labellisation des statistiques issues de la base des pensions du service des retraites de l'État (SRE).

(8) Bureau financier et des statistiques.

À PARAÎTRE

Les déterminants économiques des exportations de matériels de guerre – EcoDef Études

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe Mauriet
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
IISN 1293-4348